



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## CHRS

Question écrite n° 9200

### Texte de la question

M. Michel Hunault interroge Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des centres d'hebergement et de readaptation sociale (CHRS). La reduction des credits de l'Etat a pour consequence de mettre en deficit la grande majorite des CHRS. Le projet de loi de finances pour 1994 prévoit une nouvelle diminution de ces credits. Il est a craindre que ces dispositions entraînent la reduction de l'accueil, la suppression de personnels voire la fermeture de certains CHRS. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures envisagees pour mettre a disposition de ces centres les moyens d'une action efficace et durable.

### Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociale concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle vient de remettre ses conclusion qui sont en cours d'examen dans ses services et dans ceux du ministere du budget. Enfin des credits complementaires ont ete prevus dans le cadre du collectif budgetaire de fin d'annee.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hunault Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9200

**Rubrique :** Centres de conseils et de soins

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 1993, page 4414

**Réponse publiée le :** 7 février 1994, page 610